

L'Ajournement

Des voix: Règlement!

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette de devoir interrompre le député, mais la période des questions et observations est terminée.

[Français]

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer à ce débat sur le projet de loi C-96 parce que, d'après ce projet de loi, le gouvernement fédéral prétend que le projet de loi C-96 protège les provinces contre l'inflation. Toutefois, comme l'a bien décrit le rapport Nielsen, les coûts des soins de la santé et de l'enseignement postsecondaire vont augmenter à un rythme plus élevé que l'inflation et la croissance économique.

Monsieur le Président, si je prends la parole à ce stade-ci c'est pour quand même expliquer à nos Québécois que, par ce projet de loi, les coupures vont affecter certainement le Québec, et dans les cinq prochaines années, le Québec se verra coupé de 2 milliards 83 millions de dollars sur une période de cinq ans. En 1986-1987, 82 millions; en 1987-1988, 174 millions pour la province de Québec seulement; en 1988-1989, 277 millions; en 1989-1990, 389 millions;

Pour l'année 1990-1991, une somme de 512 millions de dollars et en 1991-1992, une somme de 647 millions de dollars. Pour un total de 2 milliards 83 millions de dollars pour la province de Québec et pour nos Québécois.

Lorsqu'on dit que le gouvernement fédéral prétend que le projet de loi C-96 protège les provinces, je me demande si c'est en faisant des coupures d'un total de plus de 2 milliards de dollars que nous protégeons d'une façon particulière la province de Québec.

Monsieur le Président, c'est pour cette raison, en tant que Québécois et comme député de Bourassa que je m'élève contre cette coupure d'une façon très particulière.

Monsieur le Président, si on se réfère au discours sur le budget de 1986-1987 du ministre des Finances de la province de Québec, il fait valoir et il dit que: Les transferts aux provinces ne sont pas la cause du déficit fédéral, puisque ces transferts sont demeurés constants par rapport au Produit national brut depuis plusieurs années, alors que les autres dépenses fédérales représentaient une part de croissance du Produit national brut. Et le ministre des Finances continue en disant: «Que le gouvernement fédéral transfère son déficit aux provinces.»

Monsieur le Président, il est certain que d'une façon indirecte «il transfère le déficit aux provinces» parce qu'il coupe les provinces de plus de 2 milliards sur une période de cinq ans.

Il continue en disant: «Le gouvernement fédéral a mis de côté une vraie négociation avec les provinces.»

Monsieur le Président, ce gouvernement a toujours prétendu vouloir négocier avec les provinces, a toujours prétendu être à l'écoute des provinces. Eh bien, on n'a certainement pas écouté la province de Québec lorsqu'on s'est permis de lui couper 2 milliards de dollars et d'une façon draconienne, sans consulter qui que ce soit. Et ce n'est pas moi qui le dis, monsieur le Président, c'est le ministre des Finances du gouvernement provincial.

Il continue en disant: «Que le gouvernement fédéral fait des choix budgétaires incohérents, et ce en coupant sa participation financière à la santé, à l'enseignement postsecondaire,

mais en mettant en place une exemption progressive des gains en capital et en se retirant progressivement de la taxation du pétrole et du gaz dans les provinces productrices.»

Monsieur le Président, les coupures fédérales accentueront les disparités interprovinciales puisqu'un dollar de coupures *per capita* dans une province riche n'a pas le même impact qu'une coupure équivalente dans une province moins bien nantie.

Le gouvernement du Québec, monsieur le Président, s'est vu dans l'obligation d'introduire une surtaxe sur l'impôt des corporations. Pourquoi? Encore parce qu'on a coupé à la province de Québec un dû de plus de 2 milliards de dollars. De hausser la contribution des employeurs au fonds des services de santé et d'augmenter la taxe sur le capital afin de compenser pour les coupures fédérales au titre du financement des programmes établis.

Monsieur le Président, c'est une somme de 82 millions de dollars. Oui, 82 millions de dollars pour cette année seulement.

Au titre de la péréquation, monsieur le Président, suite au non-respect fédéral d'assurer un minimum de 95 p. 100 des droits de 1984-1985, et cela coûte à la province de Québec 66 millions de dollars. On parle de négociations, monsieur le Président, si on avait négocié on aurait sûrement trouvé un moyen.

Monsieur le Président, le gouvernement conservateur... les députés d'en face me font signe qu'il est temps d'arrêter... c'est vrai, monsieur le Président, il serait peut-être préférable d'arrêter parce qu'on a beaucoup à leur dire concernant les négociations...

M. le vice-président: A l'ordre! Il reste 13 minutes à l'honorable député.

• (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LA SANTÉ—LA PRÉSENCE DE DIOXINE DANS LES LÉGUMES, LES FRUITS ET LE LAIT.

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, le mois dernier, un membre du Service de santé de la ville de Toronto, M^{me} Katherine Davies, a rédigé et publié, avec l'aide financière de la Commission mixte internationale, un rapport portant sur la teneur en produits chimiques du contenu type du panier de provisions dans le sud de l'Ontario. Elle révèle dans ce rapport que le panier en question contient des douzaines et des douzaines de produits chimiques, y compris du DDT, des PCB et des dioxines.

Elle révèle aussi que des insecticides, dont l'utilisation au Canada est interdite par le gouvernement fédéral depuis quelque dix ou quinze ans, sont présents dans les fruits et les légumes frais en de telles quantités qu'il faut en déduire qu'ils sont encore présents dans notre environnement même après dix ou quinze ans, ou bien qu'ils sont transportés par l'atmosphère jusque dans les campagnes où ils sont la cause de cette pollution chimique. M^{me} Davies a découvert que la plupart des produits chimiques toxiques se retrouvent dans les légumes, le lait, les oeufs et la viande, et seulement en très petite quantité dans